

RAPPORT SUR LA LOI SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Introduction

Laboratoires Paladin (« **Paladin Labs** », numéro d'entreprise 100783950) est ravie de présenter son premier rapport annuel (le « **Rapport** ») conformément à l'article 11(1) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « **Loi** ») pour son exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2023. Paladin Labs s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière d'intégrité éthique et juridique, et se consacre à la reconnaissance et à la préservation des droits de la personne dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Paladin Labs est une filiale à part entière d'Endo International plc (« **Endo** »), une société pharmaceutique spécialisée et diversifiée qui vend un large portefeuille de produits pharmaceutiques de marque, de produits injectables stériles et de produits pharmaceutiques génériques. Paladin Labs, dont le siège social est à Montréal (Québec), exerce ses activités dans l'industrie pharmaceutique et est une société pharmaceutique spécialisée de premier plan qui se concentre sur l'acquisition et l'octroi de licences pour des produits pharmaceutiques émergents sur le marché canadien. Paladin Labs est une société fédérale constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Paladin Labs est une « entité » soumise aux obligations de déclaration en vertu de la Loi : (i) elle a un établissement au Canada, fait des affaires au Canada et a des actifs au Canada; et (ii) elle a au moins 20 millions de dollars d'actifs pour au moins l'un de ses deux derniers exercices financiers et a généré au moins 40 millions de dollars de revenus pour au moins l'un de ses deux derniers exercices financiers.

Paladin Labs s'approvisionne principalement au Canada et en Australie, en Belgique, au Danemark, en France, en Allemagne, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Suède, en Suisse, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, certains produits provenant de l'Inde. Il est à noter qu'aucun de ces pays ne présente une prévalence élevée d'esclavage moderne selon l'indice mondial de l'esclavage.

Paladin Labs prend les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail des enfants et de travail forcé dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement :

- **Exiger des fournisseurs qu'ils mettent en place des politiques et des procédures permettant d'identifier et d'interdire le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement :**
Le Code des fournisseurs (défini ci-dessous) exige des fournisseurs qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable quant à la source des matières premières essentielles afin de promouvoir un approvisionnement légal et durable et exige des fournisseurs qu'ils utilisent des systèmes de gestion afin de maintenir la continuité des activités, de faciliter l'amélioration continue et de se conformer aux attentes des principes qui y sont inscrits.

- **Élaborer et mettre en œuvre des normes de lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants, des codes de conduite ou des listes de contrôle de la conformité** : Le Code des fournisseurs (défini ci-dessous) interdit explicitement le travail forcé et le travail des enfants pour tous ses fournisseurs.
- **Surveillance des fournisseurs** : Le Code des fournisseurs (défini ci-dessous) prévoit que les fournisseurs coopèrent et remédient à tout problème constaté.
- **Collaborer avec les partenaires de la chaîne d’approvisionnement sur la question de la lutte contre le travail forcé ou le travail des enfants** : comme décrit aux présentes.

Politiques et procédures en matière de diligence raisonnable

Les normes de gouvernance de Paladin Labs constituent le fondement de ses politiques visant à repérer et à traiter de manière proactive les risques émergents et existants de travail des enfants et de travail forcé.

Code de conduite

Le Code de conduite d’Endo (le « **Code** »), qui s’applique explicitement à Paladin Labs, vise à informer les membres de l’équipe sur les politiques et les normes qu’elle s’impose, et sur la manière de soulever des questions ou des préoccupations, le cas échéant. Tous les membres de l’équipe, les entrepreneurs à temps plein et certains fournisseurs à temps partiel sont tenus de suivre une formation annuelle sur les principes du Code et de certifier qu’ils s’y conformeront.

Bien qu’ils ne soient pas spécifiquement abordés dans le Code, les principes qui y sont inscrits illustrent l’engagement d’Endo et de Paladin Labs à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans le cadre de leurs activités.

Le Code fait état du partenariat d’Endo avec ses fournisseurs externes, soulignant qu’ils s’engagent à opérer de manière responsable et éthique et à respecter les droits des personnes. En outre, le Code exige explicitement que les fournisseurs agissent d’une manière conforme à son Code des fournisseurs (comme défini ci-dessous) et aux Principes pour une gestion responsable de la chaîne d’approvisionnement de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (les « **Principes** »). Le Code exige la mise en œuvre de pratiques visant à « connaître son fournisseur », telles que l’examen des transactions au regard de toutes les règles applicables qui interdisent de traiter de manière inappropriée avec des pays, des personnes ou des entités faisant l’objet d’une sanction.

Le Code promeut également une culture axée sur l’expression des préoccupations, dans le cadre de laquelle toute personne peut faire part de ses inquiétudes aux directeurs ou aux cadres supérieurs, aux dirigeants responsables de la conformité au sein de la société, aux partenaires d’affaires en matière de ressources humaines ou aux partenaires d’affaires en matière juridique. Endo dispose également d’un service d’assistance téléphonique en matière d’éthique administré par un tiers, qui permet d’effectuer des signalements à tout moment, y compris de manière anonyme (lorsque les lois locales l’autorisent). La politique de non-représailles d’Endo empêche qu’un employé qui fait un signalement ne fasse l’objet de représailles ou d’intimidation de quelque

manière que ce soit. En outre, les personnes qui enfreignent le Code peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, conformément aux lois et procédures locales. L'inconduite consiste notamment à ne pas soulever un problème connu ou potentiel.

Endo prend au sérieux les signalements de fautes présumées, en menant des enquêtes rapides, équitables, approfondies et impartiales, et en prenant les mesures correctives et correctrices appropriées en cas de violation du Code.

Code de conduite des fournisseurs

Le Code de conduite des fournisseurs d'Endo (le « **Code des fournisseurs** ») exige le respect des normes les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité sociale dans toutes ses activités, celles de ses filiales et celles de ses chaînes d'approvisionnement. Les Principes, qui sont décrits ci-dessous, servent de base au Code des fournisseurs, exigeant d'Endo, de ses filiales et de ses fournisseurs des normes élevées de comportement éthique, social et respectueux de l'environnement.

Outre le respect de toutes les lois et réglementations locales applicables, les fournisseurs doivent répondre aux spécifications d'Endo en matière de droits de la personne et de travail. Ici, le Code des fournisseurs interdit explicitement le travail forcé et le travail des enfants pour tous ses fournisseurs. Plus précisément, le Code des fournisseurs stipule que les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail forcé, à la main-d'œuvre engagée à long terme ou au travail pénitentiaire non volontaire, ni au travail des enfants. En ce qui concerne l'emploi de jeunes travailleurs de moins de 18 ans, il ne peut s'agir que de « travaux non dangereux et lorsque les jeunes travailleurs ont dépassé l'âge légal d'admission à l'emploi d'un pays ou l'âge fixé pour l'achèvement de la scolarité obligatoire ».

Le Code des fournisseurs exige en outre des fournisseurs qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable quant à la source des matières premières essentielles afin de promouvoir un approvisionnement légal et durable.

Le Code des fournisseurs exige en outre des fournisseurs qu'ils utilisent des systèmes de gestion pour maintenir la continuité des activités, faciliter l'amélioration continue et se conformer aux attentes des principes qui y sont inscrits. Ces systèmes de gestion consistent notamment à :

- faire preuve d'un engagement envers les concepts du Code des fournisseurs et allouer les ressources appropriées à cet effet;
- se conformer aux lois, règlements et normes en vigueur ainsi qu'aux exigences des clients;
- à disposer de mécanismes permettant de déterminer et de gérer les risques dans tous les domaines abordés par le code des fournisseurs;
- maintenir à jour la documentation nécessaire pour démontrer la conformité avec les principes du Code des fournisseurs et les réglementations applicables;
- disposer d'un programme de formation permettant d'atteindre un niveau approprié de connaissances, de compétences et d'aptitudes pour répondre aux attentes du Code des

fournisseurs;

- fixer des objectifs de rendement, exécuter des régimes de mise en œuvre et prendre les mesures correctives nécessaires pour remédier aux insuffisances constatées lors d'évaluations internes ou externes, d'inspections et d'examens de la gestion;
- inciter les travailleurs à signaler leurs préoccupations, les activités illégales ou les violations des principes énoncés dans le Code des fournisseurs, sans menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement, et à prendre des mesures correctives si nécessaire;
- disposer de systèmes efficaces pour communiquer les principes du Code des fournisseurs aux travailleurs, aux entrepreneurs et aux fournisseurs.

Le Code des fournisseurs prévoit que les fournisseurs coopèrent et remédient à tout problème constaté.

[Principes pour une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative](#)

Les Principes constituent un ensemble d'attentes et de lignes directrices pour les fournisseurs des entreprises membres de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (« **PSCI** ») dans le secteur des produits pharmaceutiques et des soins de santé.

Bien qu'elles ne soient pas actuellement membres de la PSCI, Endo et Paladin Labs s'efforcent de respecter les normes élevées imposées aux fournisseurs en matière de droits de l'homme, comme le prévoient les Principes.

Les Principes exigent des membres de la PSCI qu'ils s'engagent à respecter les droits de la personne des parties prenantes internes et externes, ce qui inclut les fournisseurs. Reflétant le Code des fournisseurs, les Principes interdisent le recours à toute forme d'esclavage moderne, de travail forcé et de travail des enfants. Les Principes exigent que les jeunes travailleurs (âgés de moins de 18 ans) n'effectuent que des travaux non dangereux et lorsqu'ils ont dépassé l'âge légal d'admission à l'emploi d'un pays ou l'âge fixé pour l'achèvement de la scolarité obligatoire.

Les Principes exigent des normes élevées de gouvernance de la part des membres de la PSCI, en leur demandant d'utiliser des systèmes appropriés pour faire preuve de diligence raisonnable en matière de risques et d'impact, de contrôler la législation, de fixer des priorités, d'attribuer des responsabilités, d'adopter des mesures d'atténuation des risques et de faciliter l'amélioration continue et le respect des règles. Les fournisseurs sont tenus d'exercer une diligence raisonnable sur leurs propres chaînes d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne la traçabilité des matières premières, afin de favoriser un approvisionnement légal et durable. Les fournisseurs sont en outre tenus de s'améliorer en permanence en fixant des objectifs de rendement, en exécutant des régimes de mise en œuvre et en prenant les mesures correctives nécessaires pour remédier aux insuffisances constatées lors d'évaluations internes ou externes, d'inspections et de revues de direction, y compris l'enregistrement et le signalement des quasi-accidents, des incidents et des possibilités de prévention des incidents.

Risques liés au travail forcé et au travail des enfants

Paladin Labs n'a relevé aucun risque de travail forcé ou de travail des enfants dans le cadre de ses activités ou de ses chaînes d'approvisionnement. Compte tenu de la nature hautement spécialisée, réglementée et qualifiée de l'industrie pharmaceutique, le risque de travail forcé et de travail des enfants est réduit au minimum. Bien qu'aucun risque n'ait été identifié, Paladin Labs a la certitude que tout risque éventuel a été atténué par l'interdiction absolue du travail forcé et du travail des enfants dans le Code des fournisseurs que ses fournisseurs ont signé ou signeront. Paladin Labs continuera à surveiller ses chaînes d'approvisionnement et ses activités pour détecter les risques de travail des enfants et de travail forcé.

Mesures correctives

Le Code de Paladin Labs et le Code des fournisseurs fournissent un mécanisme de rapport rigoureux. Cependant, Paladin Labs n'a pas entrepris de mesures correctives spécifiques en ce qui concerne le travail forcé ou le travail des enfants, car aucun risque n'a été décelé à cet égard.

Remédiation de la perte de revenus

Paladin Labs n'ayant recensé aucun cas de travail des enfants ou de travail forcé, aucune mesure n'a été entreprise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants. Ainsi, Paladin Labs n'a constaté aucune perte de revenus pour les familles les plus vulnérables résultant d'une mesure prise pour éliminer le recours au travail des enfants ou au travail forcé.

Formation

Comme indiqué ci-dessus, le Code régissant Paladin Labs informe les membres de l'équipe sur les politiques et les normes attendues en matière d'éthique, d'intégrité et de conformité, y compris sur la manière de signaler les problèmes.

Une formation au Code est dispensée chaque année. Les principes inscrits dans le Code et le Code des fournisseurs illustrent l'engagement d'Endo et de Paladin Labs à respecter la législation régissant les normes de travail, de santé et de sécurité de la chaîne d'approvisionnement et l'approvisionnement responsable, ce qui inclut la prévention du travail forcé et du travail des enfants.

Évaluation de l'efficacité

Paladin Labs s'engage à examiner l'efficacité des mesures existantes pour atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Paladin Labs étudie actuellement les moyens de mettre en œuvre des mesures permettant d'évaluer son efficacité de manière précise et exhaustive.

Attestation signée

Ce Rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Laboratoires Paladin le 30 mai 2024.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

DATÉ du 30 mai 2024.

J'ai le pouvoir de lier Laboratoires Paladin

par



Nom : Livio Di Francesco

Titre : Vice-président et directeur général
de Laboratoires Paladin